

**Date de convocation** 24-nov-23  
**Date et heure de séance** 30 Novembre 2023 - 20h30  
**Heure de levée de la séance** 22h30

Gilles DODET a donné pouvoir à Cécile GALLIEN

**Pouvoirs**

N°1-1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2-1	DIA parcelle AH 448	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°2-2	DIA parcelle AO 52	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°3	DETR/DSIL 2024 : sollicitation de subventions auprès de l'Etat	Valide ces projets et ce plan de financement prévisionnel, et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter l'aide de la DETR 2024 à hauteur de 40 % pour des travaux lourds de voiries communales. Dépenses HT Virages Eyravas 29 619,00 € Route d'Eyravas 40 743,00 € Route Brigols 59 108,00 € Route Donaze 37 247,30 € Impasse Lavoir 3 582,00 € Total dépenses 170 299,30 €  Recettes HT : Etat (DETR 2024) (40%) 68 119,72 € Commune de Vorev-sur-Arzon (60%) 102 179,58 €	Unanimité
N°4	Admission en non-valeur : budget 2012 village de vacances	Admet en non-valeur le titre précités, objet de la demande du Service de Gestion Comptable pour un montant de 39.40 € sur le budget annexe village vacances.	Unanimité
N°5	Adoption à l'instruction budgétaire et comptable nomenclature M57	Acte le passage à la M57 développée sans fonction pour le budget principal et les budgets annexes (Pole Santé, Village vacances, CCAS, Terrain Rte de Bellevue, ZA La patte d'oie). Fixe les durées d'amortissement comme indiquées dans le tableau ci-dessous.  204xx1 Subventions d'équipement versées -Biens mobiliers, matériels et études : 5 ans 204xx2 Subventions d'équipement versées -Bâtiments et installations : 20 ans 204xx3 Subventions d'équipement versées -Projets d'infrastructure d'intérêt national : 20 ans Biens de faible valeur : Tout bien inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée de 1 an l'année suivant son acquisition	Unanimité
N°6	Subvention complémentaire et exceptionnelle à l'ALSH Ribambelle	Approuve le versement d'une subvention communale complémentaire et exceptionnelle de 6000€ à l'ALSH	Unanimité
N°7	Gîte d'étape : Cotisation 2024 au Comité Départemental Haute-Loire de la Fédération Française de la Randonnée	Approuve cette adhésion pour l'année 2024 au Comité Haute Loire Fédération Française de la Randonnée Française, pour le gîte d'étape de 50 €	Unanimité
N°8	Validation de l'Avant-Projet Définitif du marché de Maitrise d'œuvre en vue de l'aménagement du Centre Bourg de Vorey	Valide l'avant-projet définitif Valide le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 66 286.94 € HT Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 et tous autre document y afférents.	Majorité (13), 2 abstentions (Marielle HILAIRE et Daniel POMMIER)
N°9	Tarifs Embarcadère pour 1 <sup>ère</sup> partie de saison 2024	Valide les tarifs ci-dessus : Pour la saison culturelle à venir (5 spectacles ci-dessus), les tarifs seront : Plein tarif : 10€ 12 à 18 ans : 5€ Gratuit moins de 12 ans Les sorties de résidence sont en « entrée libre ». D'autres spectacles peuvent être programmés au tarif suivant : 3 € par entrée ou 5 € ou 7 € ou 10 € ou 12 € ou 15€ selon les spectacles.	Unanimité
N°10	Mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère à Jazz Band Saint Germain	Décide d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère au profit de l'association Jazz Band Saint Germain (donc pas de coût de location) mais les frais de régisseur seront pris en charge par l'organisateur.	Majorité (11), et 4 abstentions (Gilles DODET, Martine MANSUY, Edith DELABRE, Jeannick COLIBERT)
Informations diverses		Ecole de la nature : demande d'organisation d'un escape game en intérieur et d'un autre en extérieur. Les organisateurs demandent de pouvoir mettre leur tiny house en bords de Loire le temps de l'évènement (de mi-mai à mi-août). En échange, l'escape game sera gratuit pour les deux écoles.	Information